

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur LAURANSON, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique
Madame FERRANDO, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2508321 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une IRTF de deux ans à un ressortissant Tunisien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

02) DOSSIER N° 2508333 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour vie privée et familiale et OQTF sans délai assortie d' une IRTF de deux ans à un ressortissant Algérien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

03) DOSSIER N° 2508348 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour et OQTF à une ressortissante Turque

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 15

04) DOSSIER N° 2508285 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour retraité et OQTF à un ressortissant Algérien

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur X

HENNANI NORDDIN (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

05) DOSSIER N° 2508301 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai à un ressortissant Algérien

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur X

Maître GONZALEZ Séraphine (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

06) DOSSIER N° 2508349 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour changement de statut de travailleur saisonnier à salarié et OQTF à un ressortissant Marocain

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur X

Maître BONOMO FAY Cyrielle (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Arrêté le 01/06/2026

Le vie-président : J. CHARVIN